



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025-06-084-DAP

Nomenclature : 7.10

OBJET : DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'OPÉRATION DE VEGETALISATION ET DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE L'ECOLE DANIEL POUEYMIDOU

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à Mme PICAT
Mme NOGARO	procuration	à Mme SAINT-AUBIN
Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE

ABSENT EN DEBUT DE SEANCE

Mme IROLA

- Arrivée de Mme MOUNIER au point n° 2025-06-077-DAP
- Départ de Mme LALANNE avant le point n°2025-06-085-DAP
- Départ de M. LATAILLADE avant le point n°2025-06-086-DAP
- Retour de M. LATAILLADE au point n°2025-06-089-DR/CP

SECRETARIE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28 en début de séance 29 au point n°2025-06-077-DAP 28 au point n°2025-06-085-DR/CP 27 au point n°2025-06-086-DAP 28 au point n°2025-06-089-DR/CP
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 3 au point n°2025-06-077-DAP 2 au point n°2025-06-085-DR/CP
Nombre de votants	32 en début de séance 30 au point n°2025-06-085-DR/CP 29 au point n°2025-06-086-DAP 30 au point n°2025-06-089-DR/CP

Fait à Tarnos,
 le 20 juin 2025
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

23/06/2025



Dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention Eau 2025-2030, l'Agence de l'Eau Adour Garonne soutient les projets qui contribuent à l'adaptation au changement climatique et qui permettent le développement de la gestion intégrée des eaux pluviales en particulier avec des solutions fondées sur la Nature, favorisant la création d'îlots de fraîcheur en ville et la désimperméabilisation des sols. Le taux d'aide maximum accordée par l'Agence sur ces actions s'élève à 50 % du montant des dépenses éligibles.

Le projet de végétalisation de la cour de l'école Daniel Poueymidou, dont la réalisation est programmée à l'été et hiver 2025, s'inscrit pleinement dans une logique d'adaptation, en prévoyant notamment la désimperméabilisation des sols sur une surface de 800 m² ainsi que la plantation de 27 arbres et de 300 arbustes.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne la plus élevée possible pour cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

DELIBERE

SOLLICITE l'aide la plus élevée possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents aux demandes d'aides.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr